Envoyé en préfecture le 24/07/2017
Reçu en préfecture le 24/07/2017
Affiché le
ID : 056-200043123-20170713-2017DC095-DE

Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 JUILLET 2017

N° 2017DC/095 – Feuillet 1

Date de convocation : 5 juillet 2017

Conseillers en exercice : 56	Présents : 44	Votants : 54

Approbation du zonage d'assainissement collectif de la Commune d'Etel avant mise à enquête publique

L'an deux mille dix-sept, le treize juillet à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, au centre Socio-culturel de PLOUHARNEL.

Etaient présents : Ronan ALLAIN, Marie-Thérèse BAILOT, Jean-Michel BELZ, Bernard BODIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Serge CUVILLIER, Marie-Claude DEVOIS, Jean DUMOULIN, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Mireille GRENET, Jean-Michel GUEDO, Bernard HILLIET, Fay HURLEY, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Chantal LE BIHAN–LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Françoise NAEL, Gérard PIERRE, Aurélie QUEIJO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Guy ROUSSEL, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Andrée VIELVOYE.

Absents ayant donné pouvoir : Annie AUDIC à Ronan LE DELEZIR, Michel COUTURIER à Aurélie RIO, Bernadette DESJARDINS à Jean-Michel GUEDO, Lucienne DREANO à Michel JEANNOT, Jean-François GUEZET à Marie-Thérèse BAILOT, Gérard GUILLOU à Jean DUMOULIN, Marie-Pierre HELOU à Odile ROSNARHO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Laurence LE DUVEHAT à Philippe LE RAY, Olivier LEPICK à Monique THOMAS.

Absents excusés : Yvonnick GUEHENNEC, Gérard PILLET.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2224-10 qui dispose que les Communes ou les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière d'Assainissement délimitent, après enquête publique, les zones d'assainissement collectif et non collectif ainsi que le zonage relatif aux eaux pluviales et de ruissellement ;

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 24/07/2017
Reçu en préfecture le 24/07/2017
Affiché le
ID : 056-200043123-20170713-2017DC095-DE

Considérant que, conformément à ses statuts, la Communauté de communes procède à l'élaboration et à la révision des zonages d'assainissement collectif ;

Considérant qu'une fois adoptées, les dispositions du zonage d'assainissement doivent être rendues opposables aux tiers :

- pour les Communes ayant adopté un Plan Local d'Urbanisme (PLU), le zonage d'assainissement doit être annexé au PLU au cours d'une procédure d'évolution (mise à jour, modification, révision…) ;
- en revanche, pour les communes n'ayant pas adopté de PLU, l'opposabilité du zonage approuvé sera réalisée par l'édition d'un arrêté municipal ;

Considérant que le bureau d'études EF Etudes, mandaté par la Communauté de communes pour la révision du zonage d'assainissement de la Commune d'Etel, a procédé à des investigations sur le terrain et a proposé un zonage d'assainissement des eaux usées dont la carte figure en pièce jointe ;

Après avoir entendu le rapport de M. Roland GASTINE, Vice-président, Délégué à l'Assainissement collectif et à l'eau potable ;

Le Bureau en date du 23 juin 2017 ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :
- d'approuver le zonage d'assainissement collectif pour la Commune d'Etel tel que présenté dans la carte annexée ;
- de soumettre ce zonage à enquête publique ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le : 24 JUIL. 2017

Le Président,

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique
AURAY
56400

Philippe LE RAY